



Compétences complémentaires réseau France 3

Casse des métiers : la contamination

Un mois. La direction n'aura pas même attendu un mois pour violer son engagement de cantonner au périmètre de Franceinfo les compétences complémentaires atypiques qu'elle met en œuvre dans la nouvelle chaîne, avec l'accord de la CGT et de FO Après Franceinfo, c'est sur l'ensemble du réseau régional France 3 que la direction veut maintenant propager une compétence complémentaire éditoriale ouverte aux documentalistes, chefs monteurs, scripts et assistants d'émission.

Cette direction, qui a toujours affirmé "le journalisme n'est pas une compétence complémentaire", et le déclarait encore il y a quelques mois veut désormais employer des "journalistes" à temps partiel, sans carte de presse ni statut professionnel.

Des "journalistes" qui ne pourraient pas se prévaloir du statut spécifique et de la déontologie de la profession, dont les sources ne seraient pas protégées, dont les droits d'auteurs ne seraient pas reconnus, dont l'éligibilité à une protection juridique en cas de plainte pour diffamation ne serait pas assurée...

Si France Télévisions a besoin de renforcer son potentiel éditorial, pourquoi la direction ne propose-t-elle pas des CDI aux nombreux journalistes qu'elle emploie en CDD ou à la pige depuis des années ? S'il s'agit de répondre à des souhaits légitimes de reconversion de techniciens ou de personnels administratifs, pourquoi la direction ne propose-t-elle pas à ces salariés une véritable formation de journaliste qualifiante et reconnue ?

En insérant cette « compétence complémentaire éditoriale » dans un texte consacré aux compétences complémentaires des PTA, la direction fait acte de démagogie, de clientélisme et de provocation.

En prévoyant que ces salariés assurent en outre "la promotion des programmes et des activités de l'entreprise", la direction porte atteinte à la crédibilité de toutes les rédactions de France Télévisions.

Le SNJ ne laissera pas commettre ce mauvais coup contre nos rédactions et au-delà contre l'ensemble de la profession.

Paris, le 17 octobre 2016

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)